

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

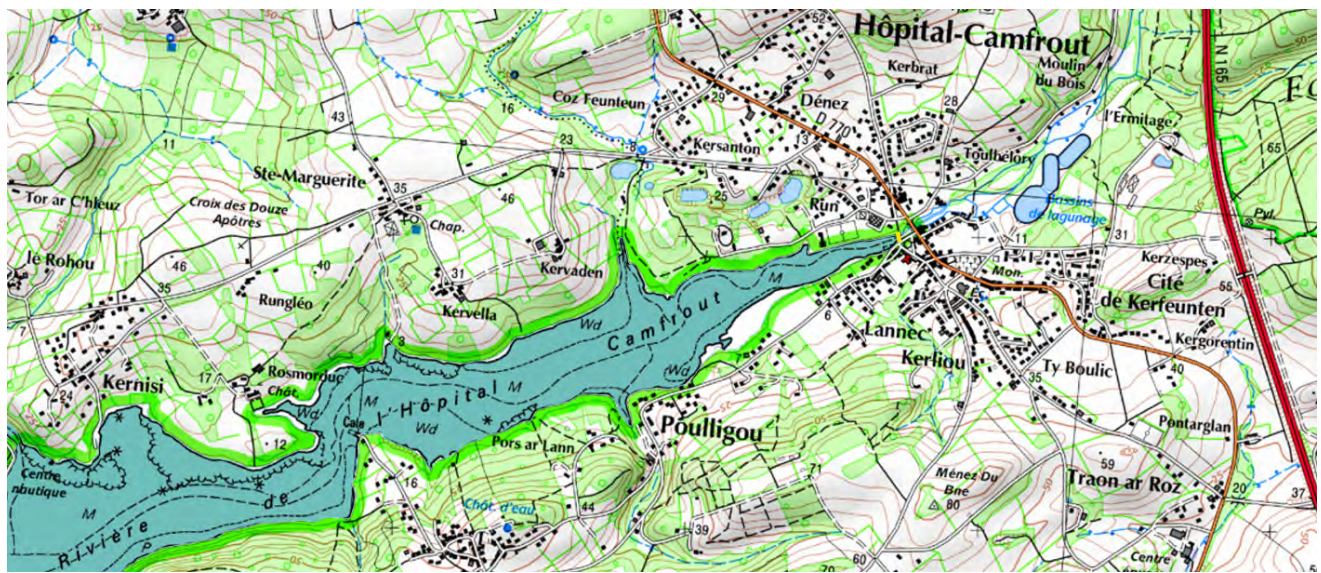
RIVIERE DE L'HOPITAL CAMFROUT

Département du FINISTERE (29) / Commune de L'HOPITAL-CAMFROUT (29460)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de l'Hôpital	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le pont n'est pas spécifiquement cité sur le Scan Littoral. Présence de deux ponts dans le secteur : le pont correspondant à la D770 et un autre pont situé plus en aval. Suite à des investigations complémentaires réalisées par la DDTM29 (cf. page 2), il semblerait que le « pont de l'hôpital » corresponde plutôt au pont situé plus en aval. Numérisation côté aval de ce pont à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent : Source : DDTM 29 (Mars 2017)

Texte du décret N° 59-951 du 31 juillet 1959 : « Pont de l'Hôpital »

Le pont supportant la RD770 ne paraît pas être le pont stipulé dans le décret. D'après le cadastre napoléonien, il s'agirait du pont en aval de celui utilisé comme limite et porte le nom de « Pont de l'Hôpital ».



© IGN-BD ORTHO®2016 et
© IGN-BD PARCELLAIRE®2016



Extrait cadastre Napoléonien – Irvillac(1826)



Extrait cadastre Napoléonien – Logonna-Daoulas (1827)



Extrait cadastre Napoléonien – Hôpital-Camfrout (1825)

----- Repères